

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Janik De Van

<https://www.cadre21.org/membres/8f8e903ea62714ce7d7bf7ed>

Date d'obtention : 2021-02-19 15:25:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est très important de se référer à la trousse sexto. De plus on ne doit jamais regarder le contenu du cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je tenterai moins de faire ma petite enquête et j'utiliserai la feuille d.e signalement d'incident. Celle-ci me permettra d'avoir une vision plus claire de la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'avoir une attitude bienveillante envers eu et de m'assurer de me référer à la trousse sexto